

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 50-183-1912 Mutation.

n° 50-183-1912

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO

n° 183 du 01/02/1912

Date de publication

27 janvier 1912

Date du numéro

1 février 1912

### TEXTE INTÉGRAL

les frais de bureau du commissaire de Police sont portés de 100 à 300 francs par an, à compter du 1er janvier 1912.